

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 13 AVRIL 2023

NOMBRE : L'an deux mil vingt trois
Le treize avril

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

OBJET Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Le Maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
14/04/2022

Et que la convocation du Conseil
avait été faite le 7/04/2022

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G.
COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H.
DUMOULIN H. LEDOUX JM. DELANNOY B. MERESSE C.
RIFF JC. REZIGA L. PHILIPPE V. PORQUET C. MERCIER
L. BLONDEAU A. DEVEMY S. SPOTO C. GRAND

Etaient excusés : G. MONTAY A. MALABOEUF A. AIT BAHA
I. PLOUVIER S. PIROTTE B. LE MAIGNENT S. GLINEUR
F. COQUELET

Procurations respectives à : JM. DELANNOY D. RAMEZ G.
COLLET P. BAUDRIN C. COLLET C. RIFF H. LEDOUX

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 article 65748,

Où les termes de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que
"toute association œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des
délégués de la collectivité qui l'a accordée".

Considérant que tout groupement association, œuvre ou entreprise privée est tenue de fournir à
l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leur compte de
l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité,

Décide d'attribuer les subventions comme il est dit au tableau ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 059-215903691-20230413-2023041381-DE

SOCIETES	FONC	DEMANDE 2023	PROPOSITION 2023	BONUS PARTICIPATIF	TOTAL SUBVENTION 2023	PRENANT PAS PART AUX VOTES	VOTE
Amicale du Personnel Communal	020 AG	12000	12000		12000		26 pour
Amicale Laïque	30 SCB	2200	2000	200	2200		26 pour
ASPM	30 SCB	700	400	100	500	Jean-Claude Réziga	25 pour
CHORALE ARPEGE	30 SCB	500	400	100	500		26 pour
Image Animation Maingeoise	30 SCB	190	100	50	150		26 pour
Les Maingovales	30 SCB	10000			0	Chantal Desrousseaux	15 contre 10 pour
Musique municipale	30 SCB	9500	8500	1000	9500		26 pour
Association Jardins Familiaux	30 SCB	200	100	100	200		26 pour
Commune libre En-Haut	30 SCB	4200	3500	500	4000	Corinne Collet	25 pour
Denain Athlétic Club	40 SP	150	150		150		26 pour
Société Colombophile "Le Rapide"	40 SP	1000	600	200	800		26 pour
Société de Chasse	40 SP	800	600	100	700	Guy Collet	25 pour
Tennis club maing	40 SP	1600	1400	200	1600	Corinne Collet	25 pour
Football Club maingois	40SP	11000	8500	1500	10000	Christophe Riff	25 pour
La boule maingeoise	40SP	0	0		0		26 pour
Les Archers Maingois	40SP	200	100	100	200		26 pour
Amicale des Donneurs de Sang	524 AS	200	150	50	200		26 pour
Association des Papillons Blancs	524 AS	700	700		700		26 pour
Association Pain d'epices	524 AS	40000	35000	3000	38000		26 pour
CAPER Thiant	524 AS	100	100		100	Bernard Méresse	25 pour
Club des 3x20	524 AS	500	400	100	500		26 pour
Entraide&loisirs Restos du Cœur	524 AS	650	600	50	650		26 pour
Restos du cœur	524AS	630	550		550		26 pour
Section Locale FNACA	524AS	275	250	50	300		26 pour
TOTAL		97 295,00 €	76 100,00 €	7 400,00 €	83 500,00 €		

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 14 avril 2023

La Directrice Générale des Services,
I. SERAFINI

